

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 15 mai 2025

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Filhol, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Constant  
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Blanchet  
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi  
Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Girardet  
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé  
Mme Lecroq donnant pouvoir à M. Bedreddine  
Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Paul

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, M. Cranoly, M. Monany, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 01-05 du 15 mai 2025

### SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT DES DÉPARTEMENTS (DSID) POUR L'ANNÉE 2025

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction interministérielle NOR ATDB2506163J du 28 février 2025 relative aux règles d'emploi en 2025 des dotations de soutien à l'investissement des collectivités territoriales et du fonds vert,

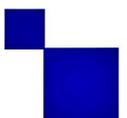
Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- SOLLICITE le soutien financier de l'État au moyen de l'octroi d'une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) pour les projets de rénovation énergétique et d'extension suivants :

- du collège Albert Camus à Rosny-sous-Bois dont le coût du projet est estimé à 16 000 000 euros HT,
- du collège Antoine de Saint-Exupéry à Noisy-le-Grand dont le coût du projet est estimé à 19 267 783,02 euros HT ;



- AUTORISE M. le président du Conseil départemental, à signer tous les documents relatifs à ladite subvention.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*